KDB/AAC MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, **CHARGE DU BUDGET**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le .18 SEP 2015

NOTE D'INFORMATION N° 241 /DOD/DU (DIFFUSION GENERALE)

Objet: Application de la circulaire n° 1732 du 18/08/2015.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de l'application de la circulaire visée en objet. Il est créé dans le Sydam World le code additionnel 71D afin de permettre l'exportation en exonération totale des taxes et redevances des volumes de cação déterminés dans ladite circulaire.

Je rappelle que les volumes concernés sont ceux arrêtés à la date du 30 septembre 2014.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations:

- Premier Ministre
- MPMB/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Dougne
- SICTA
- CI Logistique.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANE

Le Directeur Général

Colonel. Major.

Administrateur Général des Services Fishantiers

Officier de l'Ordre National